



Mission régionale d'autorité environnementale

Auvergne-Rhône-Alpes

Information de la mission régionale d'autorité
environnementale d'Auvergne-Rhône-Alpes sur **Installation
parc photovoltaïque sur la commune de Rocles (03)**

2026ARA / 2026-ARA-AP-2086 / 2026APARA95

La MRAe d'Auvergne-Rhône-Alpes n'a pu étudier, dans le délai de deux mois imparti, le dossier mentionné ci-dessus et reçu le 21 mai 2026. En conséquence et conformément à l'article R. 122-7 du code de l'environnement, elle n'a formulé aucune observation concernant ce dossier.

La présente information sera :

- notifiée à l'autorité compétente à l'origine de la saisine ;
- jointe au dossier soumis à enquête publique ou autre procédure de participation du public ;
- mise en ligne sur le site internet de la MRAe (www.mrae.developpement-durable.gouv.fr).

Fait à Lyon / Clermont-Ferrand, le **6 août 2026**

Pour la MRAe d'Auvergne-Rhône-Alpes

Florence CASTEL
Inspectrice générale, présidente